Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 12 Joumada I 1441
7 Janvier 2020

N° 2

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Autres sociétés **34**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **34**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **38**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **41**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **42**
Avis aux créanciers **53**
Convocations
Sociétés anonymes **53**
Autres sociétés **55**
Divers
Avis au public **55**
Rectificatifs **56**

CONSTITUTION

Sociétés anonymes

Autres sociétés

Création d'une Entreprise Individuelle

M.F : 1443931/F/N/C/000

Par un acte sous seing privé en date du 01/01/2016 enregistré à la recette des finances de Tunis Beb Jazira le 24/02/2016 quittance n°M012177 enregistrement n°16300478 il a été constitué une entreprise individuelle :

Nom : DECOPAL

Objet : Décoration écologique en Bois

Siège social : 31 rue Sidi Abedjelil Tunis 1006 Tunis

Durée : 99 ans

Gérant : Aymen Srairi.

2019T01693SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information au public

Augmentation du capital

Sotee

SA au capital de 2.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

I.U : 0870898V

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2019, enregistré à la recette des finances de Den-Den, le 25 décembre 2019 sous le n°13503409, quittance n°M069307 les actionnaires de la Société Sotee ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 2.600.000 DT en numéraire par l'émission de 520.000 actions nouvelles de 5 DT chacune.

En vertu de l'article 302 du code des sociétés commerciales, il est publié la présente notice avec les indications suivantes concernant la société émettrice et les conditions de l'émission des nouvelles actions :

- Dénomination : Sotee.

- Siège : 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis.

- Forme : Société anonyme.

- Objet : Entreprises générales, études, équipements électriques et autres.

- Durée : 99 années.

- Montant du capital à souscrire : 2.600.000 DT par apports en numéraires à libérer aux trois quarts à la souscription, soit 1.950.000 DT ; la libération du reste de l'augmentation du capital social, soit 650.000 DT, sera libéré, en une ou plusieurs fois, sur décision du Conseil d'Administration dans un délai maximum de cinq ans.

- Nombre des actions à souscrire : 520 actions.

- Valeur nominale : 5 DT.

- Délai de souscription : 15 jours (avec possibilité de clôture anticipée).

- Avantage particulier : aucun.

- Conditions d'admission aux Assemblées et droit de vote : Tout actionnaire, inscrit aux registres de la société huit jours avant la date de la réunion, peut y assister. Chaque action donne droit à une voix.

- Affectation des résultats : 5 % réserves légales, le reste est réparti sur décision de l'assemblée générale ordinaire prise à la majorité simple.

- Dépôt des fonds : UIB - Agence des Grandes Entreprises - Compte indisponible n° 12026000010800806/13.

- Dépôt du PV de l'assemblée générale extraordinaire relative à l'augmentation du capital : Dépôt au greffe du Centre National du Registre des Entreprises de Tunis, le 30 décembre 2019, sous le numéro AC012432019.

2019T01708SANB2

Avis aux actionnaires

SOCIETE D'ABATTAGE ET DE CONDITIONNEMENT DU NORD TUNISIEN

«SACNO TUNISIE»

SA au capital de 14.970.000 dinars

Siège social : Z.I. de La Mghira 2 Lot n°110 Ben Arous

Identifiant unique : 986304S

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, il a été décidé :

- Une augmentation de capital réservée à des actionnaires avec suppression totale du droit préférentiel de souscription par conversion de créances certaines, liquides et exigibles d'un montant de 10.000.000 Dinars par l'émission de 1.000.000 actions nominatives nouvelles de 10 Dinars chacune portant le capital de 14.970.000 Dinars à 24.970.000 Dinars divisé en 2.497.000 actions nominatives de 10 Dinars chacune toutes entièrement libérées.

- Une réduction de capital par absorption des pertes de 24.970.000 Dinars pour être ramené à zéro (0) et ce par l'annulation de 2.497.000 Actions nominatives de 10 DT chacune;

- Et une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 11.100.000 Dinars par l'émission de 1.100.000 actions nominatives nouvelles de 10 Dinars chacune à souscrire et à libérer intégralement à la souscription portant ainsi le nouveau capital de zéro à 11.100.000 Dinars.

Cette deuxième augmentation de capital sera réservée à des nouveaux actionnaires mentionnés dans ledit procès-verbal avec suppression totale du droit préférentiel de souscription.

La souscription par ses bénéficiaires doit être exercée dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Les fonds provenant des souscriptions relatives à la 2ème augmentation du capital, seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque BNA agence Alain Savary compte n°03116105032104611793 et à la banque Amen Bank Agence Mghira compte n°78340000692.

Le P.V. de l'AGE précitée relatif au projet des augmentations et la réduction du capital a été déposé provisoirement au Registre National des Entreprises le 6/01/2020 sous le n°AC0212020 et le 7/01/2020 sous le n°AC0272020.

2020R00032SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

SICEP TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social : 7.125.000 Dinars

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia Tour B Charguia 2- Tunis

Identifiant Unique : 0943933H

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23/7/2019, les actionnaires ont décidé une augmentation de capital d'un montant de 2.014.000 dinars par conversion du compte courant actionnaire de la société SICEP SPA de la somme de 1.027.748 dinars et en numéraire pour un montant de 986.252 dinars. Le capital social est porté de 7.125.000 de dinars à 9.139.000 dinars par la création de 26.500 actions nouvelles de 76 dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées lors de la souscription.

- La réalisation de l'augmentation du capital suivant acte reçu par Mme le Receveur de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau Tunis le 19/11/2019 sous En°19807290 Qn°8824.

A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 23/7/2019 lequel procès-verbal a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 29/8/2019 sous En°19805205, Qn°6438.

2/ Deux états régulièrement établis sur timbre de dimension contenant le nom, prénom du souscripteur, son domicile, le nombre des actions souscrites, ainsi que le montant du versement effectué.

Ladite augmentation du capital se trouve ainsi intégralement réalisée, et comme en conséquence, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 Nouveau :

Le capital social est fixé à la somme de 9.139.000 dinars divisé en 120.250 actions de 76 Dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées.

Dépôt :

Il a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/11/2019

- Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/7/2019

- Un exemplaire de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 19/11/2019

- Un exemplaire de la liste du souscripteur en date du 19/11/2019.

2019403910SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

ADVANS TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social : 16.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Vie III - ZAC Khereddine, Lac III Tunis

Identifiant Unique : 1317726X

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3/10/2019, les actionnaires ont décidé une augmentation de capital d'un montant de 4.000.000 de dinars. Le capital social est porté de 16.000.000 de dinars à 20.000.000 de dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées lors de la souscription.

- La réalisation de l'augmentation du capital suivant acte reçu par Mme le Receveur de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau Tunis le 16/12/2019 sous En°19807979 Qn°9656.

A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 3/10/2019 lequel procès-verbal a été enregistré à la recette des finances Avenue de la Gare - Tunis le 14/10/2019 sous En°19706333 Qn°M064368

2/ Deux états régulièrement établis sur timbre de dimension contenant le nom, prénom du souscripteur, son domicile, le nombre des actions souscrites, ainsi que le montant du versement effectué.

Ladite augmentation du capital se trouve ainsi intégralement réalisée, et comme en conséquence, l'Article 7 des statuts est modifié comme suit :

Article 7 Nouveau :

Le capital social est fixé à la somme de 20.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions de 10 Dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées.

Dépôt :

Il a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/12/2019.

- Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/10/2019

- Un exemplaire de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 16/12/2019

- Un exemplaire de la liste du souscripteur en date du 16/12/2019.

2019403911SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE (CFE)

Société anonyme

Capital social : 12.750.000 Dinars

Siège social : 33, Rue de l'Italie - Beb Bhar 1000 Tunis - Tunisie

Identifiant Unique : 1383996P

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 7/11/2019, les actionnaires de la Société "CENTRE

FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE (CFE) SA" ont décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 3.725.000 dinars dans les conditions suivantes :

- Une augmentation de capital de 1.475.000 dinars par l'émission de 147.500 actions nouvelles de 10 dinars chacune à émettre au nominal et à libérer intégralement lors de la souscription

- Une augmentation de capital réservée à Attijari SICAR nouvel actionnaire, d'un montant de 2.250.000 dinars, par l'émission de 225.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées avec une prime d'émission de 1.275.000 dinars entièrement libérées. Le capital social est porté de 12.750.000 dinars à 16.475.000 dinars par l'émission de 372.500 actions en numéraire de 10 dinars par action intégralement souscrites et entièrement libérées.

- La réalisation de l'augmentation du capital suivant acte reçu par Mme le Receveur de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau Tunis le 27/12/2019 sous En°19808322 Qn°10100.

A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7/11/2019 lequel procès-verbal a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis - Tunis le 12/11/2019 sous En°19507096 Qn°8601

2/ Deux états régulièrement établis sur timbre de dimension contenant le nom, prénom du souscripteur, son domicile, le nombre des actions souscrites, ainsi que le montant du versement effectué.

Ladite augmentation du capital se trouve ainsi intégralement réalisée, et comme en conséquence, l'Article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 Nouveau :

Le capital social est fixé à la somme de 16.475.000 de dinars divisé en 1.647.500 actions de 10 Dinars chacune intégralement souscrites.

Dépôt :

Il a été déposé au Registre National des Entreprises le 31/12/2019

- Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7/11/2019

- Deux exemplaires de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 27/12/2019

- Deux exemplaires de la liste du Souscripteur en date du 27/12/2019.

2019403922SANB2

Sté AGRILAND

Société anonyme

Au capital de 5 200 000 Dinars

Siège social : 9 Avenue Habib Bourguiba 2000 Le Bardo Tunisie

RNE : 1206171R

RC : B01141442011

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 28/11/2019 enregistré le 9/12/2019 à la recette des finances du Bardo sous le n°198804652 quittance n°101311 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 31/12/2019.

Le capital social de la société est augmenté de 5 200 000 DT à 9 700 000 DT par la création de 450 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 Dinars chacune.

L'article (6) six des statuts est en conséquence modifié.

2019403923SANB2

Proces verbal du conseil d'administration du 12/12/2019

Compagnie générale des investissements Touristiques «COGIT»

Société anonyme

Capital de 2.400.000 dinars

Siège social: Zone industrielle

Ben Arous BP 295

MF: 633731ZAM000

RC: B17151999

Suite au PV de l'assemblée générale ordinaire du 12/12/2019 enregistré à la recette des finances la Nouvelle Médina le 16/12/2019 sous le n°19704664 quittance n°73078 ayant décidé la nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2019-2020-2021, le conseil d'administration réuni en date du 12/12/2019 tel que stipulé dans le PV enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Medina le 16/12/2019 sous le n°19704663 quittance n°73075 , a décidé de:

- Nommer Mr. Tarak Cherif comme président directeur général de la société pour la durée de son mandat (2019-2020-2021) en tant qu'administrateur.

Le président directeur général a tout le pouvoir pour engager la société et signer tout document et actes, contracter tout emprunt au nom de la société, constituer toutes hypothèques sur les biens immeubles ou tout nantissement sur le fonds de commerce et en général faire tous ce qui est nécessaire pour la bonne marche de la société.

Un exemplaire du PV du conseil d'administration, a été déposé au guichet du RNE le 23/12/2019 sous le n° 201998966.

2020400008SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Objet : Modification des Associés

Sté CARTHAGE TOURISM & MICE-S.A.R.L

Capital de 100 000 dinars

Adresse : Rue Dag Hammersholds-8050 Hammamet

MF : 1467360V/A/M000

RC : B07149542016

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 17 Octobre 2019 sous N° 19804736, quittance N° M 129865, et dont 02 copies ont été déposées au greffe du tribunal du 1ére instance de Grombalia le 12/11/2019 sous le N° 201970254, il a été décidé ce qui suit :

Adoption de La cession des parts de Mr Maher Lotfi Ben Henda en faveur de Mr Mohamed Saadaoui.

Mr Mohamed Saadaoui est le nouveau associé acheteur de 20% du capital de la société.

2020R00013SRLB2

Objet : Dépôt des états financiers

Sté CARTHAGE TOURISM & MICE-S.A.R.L

Capital de 100 000 dinars

Adresse : Rue Dag Hammersholds-8050 Hammamet

MF : 1467360V/A/M 000

RC : B07149542016

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 9 septembre 2019 sous N° 19804086, quittance N° M 114986, et dont 02 copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ére instance de Grombalia le 23/10/2019 sous le N° 201969634, il a été décidé ce qui suit :

Dépôt des états financiers exercice 2018.

Adoptée à l'unanimité.

2020R00014SRLB2

TUNIFEED SARL

Société à responsabilité Limitée Non -Résidente

Capital social : 150.000 dt

Zone industrielle de Gannouche, BP 73, 6000 Gabés

M.F : 0847269/J

* Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 1/7/2019 enregistré à la recette des finances de Gannouche, le 18/12/2019 sous QN°M019604EN°19700459

* Les associés décident de nommer Mr. Yohan Becker en qualité de cogérant avec détermination de ses pouvoirs

* Dont un exemplaire du P.V a été déposé au centre National du Registre des Entreprises sous l'identifiant unique N° 0847269/J le 31/12/2019.

2020400002SRLB2

SERMA International SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-résidente

Capital Social : 100.000 Dinars

Cité Technologique- EL Ghazala - Route de Raoued- 2088 Ariana

MF : 1070503/K/A/M/000

CNSS : 285470-96

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 18/4/2018 enregistré à la recette des finances de Raoued, Tunis le 31/5/2018 sous N°QM050615EN°18702099

* Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Mme. Dorra Ben Hamida en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois années.

* Dont un exemplaire du P.V a été déposé au centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique N°1070503K en date du 23/12/2019.

2020400003SRLB2

Société EBS

S.A. Au capital de 80.000 dinars

Siège Social : Abderrahmen Azzeme, Résidence El Wifek, Bloc A, App 44, 1073 Monptplaisir Tunis

MF : 1232437Y/A/M/000

Suivant procès - verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés, tenue, le 24 Mai 2017 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 07 juin 2017, quittance N° M049250, enregistrement N° 17802770, dont deux copies ont été déposées au tribunal de première instance de Tunis le 15 Juin 2017 sous n° B3120052012. Il a été décidé ce qui suit :

*Changement d'adresse de la société est transféré de Promed Building 5éme étage centre urbain nord Tunis, au nouveau siège situé à Montplaisir, résidence EL Wifek rue Abderrahmen Azzame, Bloc A 4éme étage.

* Approbation des états financiers 2012, 2013,2014 et 2015.

* Affectation des résultats du dit exercice.

2020400004SRLB2

Tunisian Hospitality Group SARL

Société à Responsabilité limitée

Capital social : 100.000 dinars

6, Rue Ibn Hazm, Cité Jardins, Le Belvédère, 1002 Tunis

M. F: 1475133/G

* Suivant un Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/8/2019 enregistré à la Recette des finances El Mahrajane, le 12/12/2019 sous QN°M100459EN°19807678 et Suivant deux (2) actes de cessions du 27/8/2019 et suivant statuts mis-à-jour 27/8/2019 enregistrés à la recette des finances El Mahrajane, le 23/12/2019 sous QN°M103087EN°19807921

* Les associés ont approuvé les cessions de parts sociales;

* Le gérant Mr. Alaa El Din a présenté sa démission de ses fonctions;

*les associés ont décidé de nommer Mr. Steffen Nachtmann en qualité de gérant pour une durée indéterminée, avec les pleins pouvoirs et le pouvoir de signature individuelle;

*Les associés ont approuvé les statuts mis-à-jour tels qu'ils leur ont été présentés

* Dont un exemplaire du P.V, des actes de cessions et des statuts mis-à-jour ont été déposés au centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique N°1475133 G en date du 2/1/2020.

2020400019SRLB2

International BUSINESS CONSULTING SARL

Société à Responsabilité limitée Non-Résidente 6, Rue Ibn Hazm, Cité Jardins, Le Belvédère, 1002 Tunis

M.F: 1374484/S/A/M/000

Suivant un Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 18/10/2019 enregistré à la Recette des finances Le Lac, Tunis le 21/10/2019 sous QN°M101829EnrgN°19707803

- Les associés ont décidé de transférer le siège social de 3, rue du Riyal, Jardins du Lac II, Résidence «Manaret El Bouhaira« Appt.A.4.2, 1053 Tunis, au 6, Rue Ibn Hazm, Cité

Jardins, Le Belvédère, 1002 Tunis

- Dont un exemplaire du P.V a été déposé au centre National du registre des entreprises sous l'identifiant unique N°1374484S le 2/1/2020.

2020400020SRLB2

Sujet : affectation de toutes les parts sociales de Rahma Dhaou à Abderrahmane, Salsabil et Sirine

Société stife

Sté à responsabilité limitée

Au capital de 3.000.000.000 dinars

M.F : 0620975A

R.C : B11841999

Suivant le P.V extraordinaire daté du 6 novembre 2019 il a été décidé l'affectation de toutes les parts sociales de Rahma Dhaou qui sont 600 parts à société stife son matricule fiscal est 062975A et son registre de commerce est B11841999

Ils deviennent :

100 parts à Abderrahmane chniti

100 parts à salsabil chniti

400 parts à Sirine chniti

Il a été enregistré à la recette des finances Elkhwarizmi, Kairouan sous le numéro 19705269 en 17/12/2019 et aussi au registre de commerce d'entreprise en 26/12/2019 à Kairouan sous le numéro 2019100980.

2020400025SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonts de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi par Maître Elaifia El Walid avocat au kef rue hédi chaker, en date du 27/12/2019 et enregistré à la recette des finances du kef le 27/12/2019, quittance M056466 folio 1920215, Mr Zaghdoudi Hammadi Ben Tahar demeurant 15 rue Béja Kef, a vendu à Mr Arfaoui Hatem Ben Mouldi, demeurant 168 cité Ain Mnakh Kef, le fonds de commerce consistant en un point de vente d'articles de cadeaux, sis au Kef Rue Hédi Chaker Kef, ressort du tribunal de 1ère instance du Kef, avec tous les éléments corporels et incorporels, tout en signalant que les oppositions sur le règlement du prix de vente ,doivent être adressées au cabinet du sus dit avocat, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de la présente annonce, déjà publiée au journal Al chourouk du 31/12/2019.

2020R00001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 18/12/2019 enregistré à la recette des finances de Menzel bou zelfa en date 02/01/2020 quittance N° M000027 enregistré sous N°20200001, Mr bilel abssi Titulaire de C.I.N N°06468015 demeurant à Beni Khalled vend la totalité d'un fonds de commerce vente des produits de quincaillerie avenue Habib bourguiba Menzel bou zelfa au prix 5.000DT à Mr Anis faydi titulaire de C.I.N N° 11894455 demeurant à sidi bou yahya beni khaled.

Les oppositions sont recevables dans délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette vente au J.O.R.T entre les mains de l'acheteur M Anis faydi à l'adresse du fonds de commerce sujet de la vente.

2020R00009FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances de La Marsa le 6/5/2019 quittance n°76878, enregistrement 19252697. Mr Mounir Bou Ghadiri a vendu à Mme Al Aicha Taher la totalité du fonds de commerce exploité tous commerce sis à n°3 RDC. Immeuble sis 14 Rue Wedi Malleg Cité Annasr La Marsa.

Les créanciers doivent faire oppositions entre le vendeur et l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 5/01/2020.

2020R00017FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au décès de feu Khalil Ben Ali Ben Sead, décédé à Kalaa Kebira le 24 février 2013, pharmacien titulaire de la carte d'identité nationale n°02861476 et titulaire d'immatriculation fiscale n°0182339K et d'un registre national pour les entreprises n°A1318531997.

Et suite au rejet de l'héritage, par sa mère, Mme Mahbouba Bent Al Sadik Ben Mohamed Abid, titulaire de la Carte d'identité n°05527713 le 29 août 2007, sous le numéro 584 au 28 février 2013.

Et suite au don de Mme lkram Bent Khalil Ben Ali Ben Saad titulaire de carte d'identité nationale n° 09302168, de sa part dans l'héritage pour sa mère, Mme Najlaa Bent Mohamed Al-Sayid Ben Saad, titulaire de carte d'identité nationale n°02978246, sous le numéro 979 et enregistrée auprès de la recette des finances à Kalaa Kebira le 30 septembre 2019 quittance n°50836.

Mme Najla Ben Saad a transmis toutes ses parts (de son héritage et le don de sa fille), par le biais d'un don à son fils, M. Mohamed Cherif Ben Khalil Ben Ali Ben Saad, titulaire de la carte d'identité nationale n° 09257060 sous le numéro 980 et enregistrée auprès de la recette des finances à Kalaa Kebira le 30 septembre 2019 quittance n°50844.

Les objections seront acceptées par M. Mohamed Cherif Ben Khalil Ben Saad, au titre de fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa publication dans le JORT.

2019S01525FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé et légalisé par les deux parties le 19/12/2019, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse en date du 20/12/2019, quittance numéro 040490 et le numéro d'enregistrement 19202400, Monsieur Hatem Ben Hadj Salah, carte d'identité nationale numéro: 02061532, demeurant à la cité Boukhzar Bouhssina Sousse a vendu en agissant en son nom et au nom du reste des propriétaires suivant une procuration à Monsieur Béchir Ben Abdallah Nouma , carte d'identité nationale numéro 13405098, demeurant à Km 2 Route de Gabès Médenine, la totalité du fonds de commerce qui consiste en un local de commerce d'une superficie de douze

mètre carré (12 m2), sis à immeuble cité centre Sahloul, avenue Yasser Arafat Sahloul 1 4054 Sousse, exploité actuellement en cafétéria sous la dénomination Pause – Café, non enregistré au registre de commerce de Sousse, uniquement le vendeur est en possession d'une carte d'identification fiscale. Le prix de vente a été consigné entre les mains du vendeur et le lieu de la réception des oppositions à son adresse sise à cité Boukhzar Bouhssina Sousse dans un délai de vingt jours de la date de la publication du présent avis au journal Officiel.

2020S00002FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 09/12/2019, enregistré à la recette des finances à Djerba le 24/12/2019 sous le N° 19204180, quittance N° M074692 Monsieur Tarak Balbali titulaire de la CIN N° 05752634 délivrée le 01/12/2011, a vendu à Madame sara elhaj hasene titulaire de la CIN N°09139777 délivrée le 31/03/2017, la totalité du fonds de commerce sis à elmay midoune Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse sis à l'adresse du fonds de commerce Djerba, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 28/12/2019 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2020X00001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé du 27.11.2019 enregistré à la recette des finances de Tataouine le 12.12.2019. Quittance n°M099817 sous le n°19204027, Farhat Ben Amor Hajji, titulaire de la carte d'identité nationale n°03589015, demeurant à Maztouria Tataouine a vendu à Monsieur Abdelmounaam Ben Abderrahman Ounissi, titulaire de la carte d'identité nationale n°005923123, demeurant à Mareth Gabès, la totalité du fonds de commerce de boulangerie, cité à el maztouria connu sous le nom boulangerie el hajji.

Les oppositions sont recevables dans les vingt jours, à compter de la date de cet avis, au local objet dudit acte de vente.

Cet avis a été publié dans le journal al Chourouk paru le 27/12/2019.

2020X00005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à l'Ariana le 13/12/2019 sous le n° 19205739, QM142402, Mme Maroua Zouawi, a vendu à Mr Mohamed Ilyes Bizen, la totalité du fonds de commerce (café) sis au Nord X Omrane Superieur n°7, au prix de cent vingt cinq mille dinars (125.000,000 dinars).

Les oppositions sont acceptées au cabinet de Maître Mohamed Yesser Trabelsi (avocat) sis au 7 rue Ibn El Jazzar Lafayette Tunis, pendant la période légale.

Ce texte a été publié au deux journaux ECHOUROUK et le QUOTIDIEN du 27/12/2019.

2020400005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 30/12/2019, enregistré à la RF TESTOUR, M019834, Enregistrement n°19201671, MM Zohra Bent Manssour Bedhiaf a vendu à Khaled ben Mohamed Hendili la totalité du fonds de commerce nommée - TAADOUDIA située à l'avenue Habib Bourguiba Testour, exploité comme Café 1ére Classe.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Hosni Lassaad 05 rue Okba Ibn Nafai Béja dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente annonce au JORT, cet avis a été publié dans le journal Achourouk le Mercredi daté 01/01/2020.

2020400006FCCC2

Location gérance libre

Résiliation d'un contrat de location et renonciation au fonds de commerce

Par acte de résiliation du contrat de location et de renonciation du fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue El Jazira - Tunis en date du 24/12/2019 reçu n° M077083 et enregistrement n° 19203255, il a été procédé à la résiliation du contrat de location enregistré à la recette des finances rue El Jazira - Tunis en date du 02/05/1996 registre B1 page 49 vallée 346 reliant Mr Badreddine Ben Ghorbal qui a désigné son contrat au magasin N° 375 sis au deuxième étage du centre commercial «Le Palmarium» - 1000 Tunis et la société Tunis Center en son représentant légal inscrit au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique N° 0033245A dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis.

C'est aussi, suite au contrat ci-dessus mentionné, qu'il a été procédé à la renonciation de tous les autres éléments du fonds de commerce relatif à la dite résiliation au profit de la société Tunis center en son représentant légal.

Toutes les objections seront acceptées à la société Tunis center à son siège au 4 rue de Grèce - 1000 Tunis, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cette présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le 27/12/2019.

2019T01704FCCC3

Résiliation d'un contrat de location et renonciation au fonds de commerce

Par acte de résiliation du contrat de location et de renonciation du fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Al Jazira - Tunis en date du 24/12/2019 reçu n° M077078 et enregistrement n°19203253, il a été procédé à la résiliation du contrat de

location enregistré à la recette des finances rue Al Jazira - Tunis en date du 04/07/1995 registre Al page 87 vallée 590 reliant Mme Monia Bent Chedly Ben Mohamed Ben Ghorbal qui a désigné son contrat au magasin N° 381 sis au deuxième étage du centre commercial «Le Palmarium» - 1000 Tunis et la société Tunis center en son représentant légal inscrit au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique N° 0033245A dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis.

C'est aussi, suite au contrat ci-dessus mentionné, qu'il a été procédé à la renonciation de tous les autres éléments du fonds de commerce relatif à la dite résiliation au profit de la société Tunis center en son représentant légal.

Toutes les objections seront acceptées à la société Tunis center à son siège au 4 rue de Grèce - 1000 Tunis, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cette présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le 27/12/2019.

2019T01705FCCC3

Résiliation d'un contrat de location et renonciation au fonds de commerce

Par acte de résiliation du contrat de location et de renonciation du fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Gandhi - Tunis en date du 25/12/2019 reçu n° M117760 et enregistrement n° 19206013, il a été procédé à la résiliation du contrat de location enregistré à la recette des finances rue Gandhi - Tunis en date du 15/04/1995 registre D7 page 54 vallée 460 reliant Mr Mohamed Ben Salem Ben Ghorbal qui a désigné son contrat au magasin N° 350 sis au deuxième étage du centre commercial «Le Palmarium» - 1000 Tunis et la société Tunis center en son représentant légal inscrit au Registre National des entreprises d'un identifiant unique N° 0033245A dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis.

C'est aussi, suite au contrat ci-dessus mentionné, qu'il a été procédé à la renonciation de tous les autres éléments du fonds de commerce relatif à la dite résiliation au profit de la société Tunis center en son représentant légal.

Toutes les objections seront acceptées à la société Tunis center à son siège au 4 rue de Grèce - 1000 Tunis, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cette présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le 27/12/2019.

2019T01706FCCC3

Résiliation d'un contrat de location et renonciation au fonds de commerce

Par acte de résiliation du contrat de location et de renonciation du fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Al Jazira - Tunis en date du 24/12/2019 reçu n° M077080 et enregistrement n° 19203254, il a été procédé à la résiliation du contrat de location enregistré à la recette des finances rue Al Jazira - Tunis en date du 17/05/1995 registre B1 page 64 vallée 473 reliant les héritiers de feu Mohamed Ben Mohamed (sa veuve Mme Nawel Ichraf Bouhejba et ses filles Chahla, Cheyma et Jihen) qui ont désigné leur contrat au magasin N° 357 sis au deuxième étage du centre commercial «Le Palmarium» - 1000 Tunis et la société Tunis center en son représentant légal inscrit au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique N° 0033245A dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis.

C'est aussi, suite au contrat ci-dessus mentionné, qu'il a été procédé à la renonciation de tous les autres éléments du fonds de commerce relatif à la dite résiliation au profit de la société Tunis center en son représentant légal.

Toutes les objections seront acceptées à la société Tunis center à son siège au 4 rue de Grèce - 1000 Tunis, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cette présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le 27/12/2019.

2019T01707FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation d'un local signé en date du 25 et 26/12/2019, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 26/12/2019 sous le n° 19301420, La société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Rabai Elyes, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le local n°14 sis au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité comme buvette et restaurant.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/01/2020 au 31/12/2020 renouvelable par tacite reconduction.

2019R02775FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 27 et 30 décembre 2019, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 30/12/2019 sous le n°19301434, La société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Mouldi Ben Mohamed Mongi Ben Mansour le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°516 sis au pavillon 5 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/01/2020 au 31/12/2020 renouvelable par tacite reconduction.

2019R02776FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/10/2019 enregistré à la recette des finances, à Ben Guerden, le 24/10/2019, quittance N° MO59283, enregistrement N°19301450, la société EL-MAZRAA Loueur, dont le

Siège Social est au POULINA, GP 1 KM 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique N°0035723T, donne en gérance libre à Madame Halima BRIK, demeurant à la route Tabii km 04,Ben Guerden ,Medenine , un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés situé à la route Tabii en face Hôpital régional Ben Guerden, Medenine, à compter du 01/11/2019.

Cet avis est publié au Journal Le quotidien, Le 20/12/2019.

2020R00004FCCC3

Avis

Suivant un acte sous-seing privé en date du 14/8/2019, enregistré à la recette des finances de Nabeul avenue Taieb Mhiri le 23/9/2019 quittance n°81430 enregistrement n°19903182 madame Jouda Abdeltif titulaire de la CIN° 00376479 et monsieur Chokri Issa Laarous titulaire de la CIN° 01832891 se sont mis d'accord pour mettre fin à la gérance libre du fonds de commerce sis au 70 avenue Hédi Cheker Nabeul objet du contrat de location daté du 21/1/2012 et enregistré à la recette des finances de Nabeul avenue Taieb Mhiri le 23/1/2012 quittance n°M008284 enregistrement n°12300449. La fin du contrat interviendra le 31/12/2019. Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et La Presse du 26/12/2019.

2019X01625FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un acte S.S.P daté du 01/5/2019 enregistré à la recette des finances houmet souk Djerba le 30/7/2019 sous le n°19302695, quittance n°M068763 la société comptoir de sud par son représentant légal Mr Khaled Khirouni titulaire de la carte d'identité nationale n°05056051 donné en location à société splash titulaire de matricule fiscal n°1642183B, par son représentant légal Mr Fethi Bagalti, titulaire de carte d'identité nationale n°02765061, la totalité du fonds de commerce destiné à l'usage de restauration et café au local 126 Bis Rue Sidi Bouakazine Houmt souk Djerba, pour une durée de dix ans, à partir du 01/5/2019 au 30/4/2029.

Cet extrait est paru au quotidien "Essabah" du 13/12/2019.

2020X00006FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Dragon sportif

Siège social : 03 rue Iben Hama Douch Mnihla

Objectif :

• Développer les capacités physiques des joueurs et participer à des championnats nationaux et internationaux.

Les membres :

Président : Zouhair Merdassi

Vice président : Hcine Naji

Secrétaire général : Aymen Mersani

Trésorière : Kawther Daboussi

Membre : Gofrane Sarab

2019R02767APSF1

Constitution d'un syndicat des copropriétaires

Selon le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2019 et la loi fondamentale enregistrée auprès de la recette des finances de Fouchana en date du 26 décembre 2019 sous le numéro de quittance MO97721,

Il a été décidé de créer un syndicat des copropriétaires pour la résidence Maya 2, M'ghira Fouchana, représenté en :

Nom : syndicat des propriétaires de la résidence Maya 2 M'ghira Fouchana

Siège : Résidence Maya 2, M'ghira Fouchana

Le président : Adel Aissaoui

Le Trésorier : Soufiene Tarki

Trésorière adjointe : Nayla Jendoubi

Le Secrétaire général : Lasaad Boubaker

Conseiller : Mongi Dridi

2020R00002APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des amis des établissements de la petite enfance

Catégorie : Civile, culturelle et pédagogique

But : Contribuer au développement du secteur de la petite enfance

Siège : Route Béni Hassen - Cité Nouvelle- Touza- Monastir

N° et Date de déclaration : RR853052633TN du 11/12/2019

Présidente : Bouhaouel Hamida

Secrétaire Générale : ZARGA Assia

Trésorière : Ibrahem Karima

2019S01512APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom : Association sportive de la direction régionale de la santé de Tunis

Adresse : Direction régionale de la santé de Tunis, 7 Rue Ibn El Haythem Le Belvédère 1002 Tunis

Objectifs : former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques et les promouvoirs au plus haut niveau sportif et éthique.

Membres :

- Mr Mohsen Agougui : Président
- Mr Kamel Jlassi : Secrétaire Général
- Mr Mehrez Berraess : Trésorier

2019403921APSF1

Homologation de résolutions

Approbation du bilan et élection des membres du Syndic : Résidence «Jade Carthage»

Suivant procès-verbal en date du 9 août 2019 fait à jardins de Carthage à Tunis et rédigé par le notaire maître

Mohamed Helmi Hosni et le notaire assesseur maitre Marwa Bouguerra (enregistré au registre brouillard page 20 contrat n°20/37 et enregistré au registre-minute sous le n°25/183), et le procès-verbal en date du 29 août 2019 fait au jardins de Carthage à Tunis et rédigé par le notaire maître Mohamed Helmi Hosni et le notaire assesseur maître Marwa Bouguerra (enregistré au registre brouillard page 41 contrat n°20/74 et enregistré au registre-minute sous le n°25/219), il a été décidé :

* Approbation des comptes de l'exercice de l'année 2018-2019;

* Approbation du budget prévisionnel de l'année 2019-2020 ;

* Election du nouveau comité du syndic comme suit :

- Mr Habib Dhia Ayachi : Président du syndic;

- Mme Aicha Hammami Elfessi : Vice présidente du syndic;

- Mr Mohamed Ali Dabbabi : Trésorier;

- Mme Hajer Ben Ayed Kanoun : Membre;

- Mr Abdelkader Fadhlaoui : Membre;

- Mme Lamia Ouinis Lassoued : Membre;

- La société la mésange SPI pour la promotion Immobilière : Membre;

- Mr Franco Mantovani : Membre;

- Mr Taoufik Rahal : Membre.

2019403914APSF2

Constitution d'un syndic

Suivant PV du 23.6.2019, enregistré le 10.7.2019 à la recette des finances du Lac sous le n°19804959 quittance n°MO75819, il a été décidé de constituer un syndicat des copropriétaires de la résidence «Le Zephyr 2 du Lac» sise à l'angle de l'Avenue Hasdrubal et l'Avenue HUGHURTHA.

Dénomination : Syndicat des copropriétaires de la résidence Zephyr 2 du Lac.

Président : Monsieur Abdelmajid Aïech

Trésorier : Madame Semia Houas

Membre : Naïma Bousofara.

2019403917APSF2

Syndicat des copropriétaires de la résidence NOUR sis à route Teniour Km 7 - Av. Fadhel Ben Achour - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de la résidence NOUR, du 16 novembre 2019, enregistré à la recette des finances le 20 décembre 2019, sous le N° 19808930, quittance M009484,

L'AGO a ratifié l'élection du bureau syndical qui se compose de :

- Mr SALLEMI Ahmed : Président du syndicat

- Mr Boussarsar Mourad : Trésorier

- Mr Ben Rhouma Adel : Secrétaire général

- Mr Abid Abdelmajid : Membre

- Mr Chaabouni Sami : Membre

- Mr HAMZA Ali : Membre.

2019X01629APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Dalenda Aouem Sahnoun

Avocate près la cour de cassation

01, bis rue de Luxembourg Tunis

Tél : 71 336 367

MF : 51 3984/C/P/000

Le poursuivant : L'ARAB TUNSIEN BANK (ATB) poursuite et d'élégance de son représentant légal demeurant au siège social de l'ADR 5 rue Talleyrand 1002 Tunis, son registre de commerce n°B167001997.

Avocat poursuivant : Maître Dalenda Aouem Sahnoun Avocate demeurant au 1 bis rue de Luxembourg Tunis MF 513984/C/P/000.

La partie saisie : Mr Mohamed Ameur Belghith titulaire de la CIN n°04144026 demeurant à la rue Mohamed M'halla Monastir.

Objet de la vente : 1) Le titre foncier n°8854 Monastir dénommé «AMEL» sis à Bembla Monastir, d'une superficie globale de 7230 m².

2) Le titre foncier n°18256 Monastir dénommé «HORIA» sis à Monastir, d'une superficie globale de 1154 m².

Mise à prix :

1) Cent quatre vingt sept mille quatre cent quatre vingt dix dinars (187.490dt000) pour le titre foncier n°8854 Monastir.

2) Quatre vingt mille sept cent quatre vingt dinars (80.780dt000) pour le titre foncier n°18256 Monastir.

Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 5/02/2020 à 9 heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Monastir sis à Monastir.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2019T01703VEPA1

Avis de vente immobilière

1) Poursuivant : Latifa Bent Hassen Khélifi demeurant Rue Abou Doulama El Menchia -

Kairouan ville (créancière)

2) Partie saisie : Abdallah Ben Mohamed Hammami demeurant au lotissement de la coopérative de transformation des laines Zitoune El hammami El Menchia Kairouan ville (Débiteur)

3) Avocat chargé de la Poursuite : Maître Farhat Tamzini, Avocat prés

de la cour de cassation dont l'étude est située à la rue du 2 Mars 1934 Kairouan.

4) Immeubles saisis : Deux garages sis à l'adresse du débiteur ouvrant vers nord séparés par le domicile du débiteur. Le premier garage est d'une longueur de 6 mètres et d'une largeur de 4 mètres. Il est limité aux côtés sud et ouest par le domicile du débiteur. Le deuxième garage est d'une longueur de 4 mètres et d'une largeur de 2 mètres il est limité au sud, à l'ouest par le reste de la propriété du débiteur et à l'est par des escaliers menant au premier étage.

5) Mise à prix Quatorze mille trois cents Dinars (14.300.000) pour le premier garage et sept mille cent cinquante Dinars (7.150.000) pour le second. Prix total : Vingt et un mille quatre cent cinquante Dinars (21.450.000).

6) Date et lieu de l'adjudication : la vente des deux garages se tiendra à partir de 9H du matin et ce le lundi 10/02/2020 à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan

VI) Visite : Il est possible de visiter les deux garages sus indiqués tous les jours de la semaine de 9H à 17 h.

N.B : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2020R00003VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

MF : 1069650/K

Partie poursuivante : héritiers Nacer ben Salah ben Ahmed Messaoudi : 1/ sa veuve Oum Heni Messaoudi et ses fils 2/ Mbarka 3/ Fatma Zahra 4/ Noura, 5/ Monia 6/ Nabil 7/ Mariem 8/ Faouzi 9/ Dhaoui 10/ Kais 11/ Raoudha, domicile élu : étude Maître Jellali Salem, cité Bourguiba Tajerouine, 7150 Kef Tunisie.

Partie saisie : Khalil ben Abdellaziz ben Md Salah Namouchi, technicien de société privée, demeurant à : Avenue Hbib Bourguiba Tajerouin le Kef.

Avocat poursuivant : Maître Jellali Salem, cité Bourguiba Tajerouine 7150 Kef.

L'immeuble saisi : L'immeuble non inscrit au C.P.F. sis à Sidi Ahmed Salah - Kalaa Khesba gouvemerat du Kef consistant en un lot de terrain agricole d'une contenance de 03 hk 50 ca délimité du Nord une piste de l'Est héritiers Bouhafs Messouadi de l'Oust terrain créancier poursuivant et du Sud héritiers Ahmed ben Hsan.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à trente et un milles cinq cent dinars (31.500.000).

Date et lieux de la vente : la vente aura lieu le Lundi 03/02/2020 à 9 h et suivant la chambre des criées immobilières près du tribunal de 1ére instance du kef.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine, pour d'amples renseignements, contacter l'avocat poursuivant où le tribunal de première instance du Kef.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du Gouverneur

2020R00005VEPA1

Vente aux enchères publiques
Après déduction de 40%
Cabinet Maître Boughazli Mustapha
Avocat A la cour de cassation
3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana
Tel : 98314410
MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) La Débitrice principale :

La société étoile d'or du nord, Société unipersonnelle à responsabilité limitée, dont le siège social est au Nord Hilton, Rue Misipsa Appartement N°13 Bloc 3,inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le N°B01145302009, Matricule fiscal 1115736C, et représentée aux fins des présentes par son Gérant Monsieur Zine El Abidine Nasra.

Madame Houweida Bent Salah Ben Ali Nasra épouse Mohamed Meddeb Tunisienne née le 20/03/1962 à Tunis, titulaire de la CIN N°00266421, demeurant à MUTUELLEVILLE, 22 rue Jacque Kartbi, intervenant au présent acte en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de l'emprunteur.

3) Avocat Poursuivant : M. Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane. Ibn Aouf Menzah 5 Ariana, M.F : 222720KAP000

4) L' immeuble mis en vente :

Immeuble immatriculé objet du T.F n° 25186 Nabeul dénommé «NEILA» situé sur la Route reliant Raoued et Borg Touel gouvernorat de Ariana c'est un terrain de 2 lots séparés de 20 m avec batisse d'un rez de chaussée et un 1 étage avec 2 chambres et une salle d'eau et une cuisine de 149 mm avec 1 studio avec jardin avec 1 salon et cuisine ,et 1 salle d'eau de 55 mm et de 204 mm le 2éme lot se compose d'un terrain nu et entoure des 4 cotés par une clôture

de 86 mm de longueur et 2.50 de largeur

Le prix de vente :

Le prix est fixé à 350.160.000 D outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le Tribunal le jour de l'audience.

2) Date et Lieu de la Vente : Le Lundi 3 février 2020 (3/2/2020) à partir de 9h00 devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ére instance de L'Ariana

L'immeuble peut être visité tous les jours.

2020R00010VEPA1

Vente aux enchères

Me. Neggazi Jamel

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173 / 94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à Av. Mohamed V-Tunis (en sa qualité de créancier nanti).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Elyes Ben Habib Makni, entrepreneur, titulaire de la CIN numéro 07255490, domicilié au numéro 4 Rue 1817 - Cité 2 Mars Ettadhamen l'Ariana (en sa qualité de débiteur hypothécaire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite: Maître Neggazi Jamel, avocat près de la cour d'appel, son étude sise à AV. de La République-Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est sous la forme de parts à l'indivision dont la superficie est de 252 m², relevant du titre foncier numéro 45139 l'Ariana, sis à la rue Effa numéro 6 bis - cité 18 Janvier - cité Ettadhamen - l' Ariana, sur lequel est bâtie une villa, entourée d'une clôture bâtie, avec un petit jardin à la façade, composée d'un rez-de-chaussée aménagé en tant que garderie scolaire dénommée «Renad», ayant une entrée indépendante et comprenant un balcon avant indépendant, une chambre, une salle d'animation pour enfants, une salle de jeux, des toilettes, une cuisine, un séchoir arrière non couvert et un garage pour la voiture, tandis que le premier étage, a lui aussi une entrée indépendante, ouvrant sur des escaliers en marbre menant à cet étage, qui comprend un hall, un salon, une salle à manger, une salle de bain, une cuisine, une chambre destinée à la lingerie, 2 chambres à coucher et des escaliers qui mènent au toit. En général l'état du bâtiment est passable, les plafonds sont en dalle, les murs sont en briques, le parterre est en carrelages, les fenêtres sont en bois et le grillage est en fer pour le rez-de-chaussée et en aluminium pour le premier étage, équipé d'électricité, d'eau potable et d'un climatiseur au premier étage.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est de deux cent dix mille et soixante et onze dinars et 400 millimes (210 071dt 400), sans considérer les frais de la poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'enchère :

Le Lundi correspondant au dix février deux Mille vingt (10/02/2020) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de première instance de l'Ariana à partir de neuf heures du matin.

7/Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du tribunal de première instance de l'Ariana ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2020R00012VEPA1

Ventes aux enchères publiques

Maître Mestiri Lilia

Avocat à la cour de cassation

2Rue Ahmed Elkabthani Ariana

Tel : 71 : 711 705

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière étude de Maître Lilia Mestiri avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : Banque de l''Habitat société anonyme inscrite au RC tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°138811996 dont le siège social est sis à l'avenue Mohamed 5 Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Lilia Mestiri avocate à la cour de Cassation 2 rue Ahmed Elkabathani Ariana tel 71 711 705

Partie poursuivie : Azza bent hassan dridi CIN n°05154196, demeurant immeuble n°1 appartement 273 cité elhabib ezzahra Ben Arous

Adel ben Mohamed Baazaoui CIN n° 02040984 demeurant immeuble n°1 appartement 273 cité elhabib ezzahra Ben Arous

- Immeuble saisi : mis en vente l'appartement n°273 sis au 4ème

étage à l'immeuble n° 1 objet du titre foncier n° «51664 Tunis» dénommé «Essaafi VIII» qui se compose de 3 chambres à coucher, l'une d'elle suivie d'un balcon, une cuisine, un séjour, une salle de bain .

L'appartement est provisionné par l'eau potable et l'électricité.

Mise à prix : est fixée à cent cinq mille cent vingt dinars (105.120,000 MD)

Date et lieu de l'adjudication : le jeudi 30/01/2020 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du Tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus amples informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant

Observation :

Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du Gouverneur

2020R00015VEPA1

Vente aux enchères publiques

Surenchérisseur : Mohammed Ali Ben Othmen Ben Ali Behi, résident à 11 avenue Abubaker Razi Ben Arous.

L'avocat du surenchérisseur : Maître Khaled Ben Saad, avocat près la cour de cassation, bureau à 137 avenue Habib Bourguiba immeuble Elkarma 1er étage n°3 8000 Nabeul (000/P/A/897290H).

La partie saisie : 1- Asma Dhaouadi titulaire de la carte d'identité nationale n°01655884,

2- Anane Bent Mohammed Ben Ahmed Jmeaa titulaire de la carte d'identité nationale n°06326582,

3- Ahmed Jihad Ben Mohammed Ben Ahmed Jmeaa titulaire de la carte d'identité nationale n°06392659.

La partie poursuivante : Banque Tunisie Emirat BTE, en la personne de son représentant légal, sise au 5 bis rue Mohammed Badra 1002 Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Abderrahmen Aniba, 137 avenue Slimene Ben Slimene El Manar II - Tunis.

L'adjudicataire : Elfehri Ben Hammouda Ben Salem Elkohli par son avocat maître Mohammed Eljezi.

L'Immeuble saisi : 739 parts indivises objet du titre foncier n°522277 Nabeul dénommé "Anane et Ahmed" sis à Sidi El Mahersi à la route touristique entre Nabeul et Hammamet. L'immeuble consiste en une villa au rez-de-chaussée avec une cage d'escalier menant à un premier étage et un second étage qui contient un local de 16 m² et une loge technique de 6m². La villa contient un jardin avec des allées et est protégée par une muraille tout au tour de l'immeuble. La construction est moderne et en excellent état. Tout cela selon le diagnostic préparé par l'expert M. Karim Chakroun, qui a été délégué conformément à l'autorisation de la pétition émise par le président du tribunal de première Instance de Nabeul le 24 novembre 2017 sous le numéro 37670.

Prix d'adjudication : six cent quarante deux mille et cent quatre vingt dinars (642.180.000 Dt).

Frais et honoraires taxés : six mille et soixante dinars et cinq cent soixante quatre millimes (6.060.564Dt).

Le montant de la surenchère : Le montant de la surenchère : cent sept mille et trente dinars (107.030.000 Dt).

Mise à prix : sept cent cinquante cinq mille et deux cent soixante dix dinars et cinq cent soixante millimes (755.270.560 Dt).

La date et lieu de la vente : le lundi 3 février 2020 (3/02/2020) à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Nabeul situé à avenue Taieb Mhiri Nabeul, affaire n°585.

Visite de l'Immeuble : possibilité de visite de l'Immeuble tous les jours de la semaine et toute personne désirant voir le cahier des charges doit contacter soit le greffier du tribunal de première instance de Nabeul soit le bureau de l'avocat poursuivant maître Abderrahmen Aniba. Toute personne désirant participer à la surenchère doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur.

2020R00016VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de : BH BANK (ex Banque de l'habitat) SA, I.U : 0024588W, ayant son siège social au 18 Avenue Med VI Tunis.

Contre la partie saisie :

Mr Omar Ben Mbarek Ben Massoud Jbali, employé, CIN n°05147151 délivrée à Tunis le 2/5/1998, demeurant au n°9 Rue Imam Sahnoune, Ben Arous.

A la diligence de : Maître Ibtissem Ben Mokhtar Avocate à la Cour d'appel, sis au 27 Avenue Taib Mhiri - Immeuble Yasmina 2ème Etage Bureau n°7 Ariana - MF : 951796/P

Immeuble à vendre : La totalité des 140/500 parts indivises de la propriété dénommée «Dar El Amal» objet de TF n°15303 Ben Arous sise au 9 Rue Imam Sahnoun cité du Stade Ben Arous, constituant tout l'étage supérieur d'une Villa bâtie sur un lot de terrain de 360 m² composé de 3 chambres à coucher d'un salon / salle à manger d'une cuisine et d'une salle de bain.

Mise à prix : le prix des parts indivises a été évalué après déduction de 40 % à (100.800,000 DT).

Date et lieu de la vente : Jeudi 6 février 2020 à 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Ben Arous.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Ben Arous ou au cabinet Maître Ibtissem Ben Mokhtar Avocate à la cour d'appel, sis au 27 Avenue Taib Mhiri - Immeuble Yasmina 2ème Etage Bureau n°7 Ariana.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2020R00018VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Partie poursuivante : Bannour Ben Belid Kraiem CIN 03974107, ouvrier commercial, demeurant à Hekaima - Mahdia.

Partie saisie : Youssef Ben Mohamed Habib Ben Nacer CIN 00562142, professeur universitaire, demeurant à 14 rue Jebel Elfetah - cité La Gazelle - Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Lazar Zemmali, Avocat à la cour d'appel, Avenue 2 Mars 1934 - Mahdia (Matricule Fiscal : 838571/L).

Immeuble licité : la totalité du titre foncier n°9508 Mahdia nommé "Sonia" d'une surface de 7336 m², ayant pour limites du Sud Route Boumerdès Mahdia, de l'Est Mabrouk Mejri, du Nord Momen Ben Elhaj Mejri, de l'Ouest, les héritiers de Khalifa Ben Salah Mejri, sis à Hékaima - Mahdia.

Inscriptions hypothécaires : inscription d'une hypothèque pour garantir le remboursement d'un prêt bancaire d'une somme de deux cent trente neuf mille quatre cent dinars en faveur de Stusid Bank, inscrite le 5/11/2010 (volume 78 numéro 259), et inscription d'une hypothèque pour garantir le remboursement d'un prêt bancaire d'une somme de trois cent quatorze milles dinars en faveur de la Banque De Financement Des Petites et Moyennes Entreprises, inscrite le 20/01/2015 (volume 01 numéro 259).

Mise à prix : Est fixée en vertu du rapport d'expertise rédigé le 26/10/2019 par l'expert en topographie Mr Maher Mtibaa suite à une ordonnance sur requête n°4546/2019 du 17/9/2019 à un prix de cent dix mille quarante dinars (110.040.000 d).

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le lundi trois février deux milles vingt (3/02/2020) à huit heures et demie du matin et suivant par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible les heures ouvrables tous les jours ainsi que le cahier des charges qui peut être consulté au greffe du tribunal de première instances de Mahdia et au cabinet de l'avocat poursuivant.

Participation : La participation aux enchères est ouverte à toute personne par l'office d'un avocat ou par la cour d'appel ou à la cassation après consignation de 1/3 de la mise à prix ou la présentation d'un chèque certifié ou garantie bancaire irrévocable, les étrangers doivent avoir une autorisation du gouverneur.

2019S01524VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 29/01/2020 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, inscrite au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996 et présentée par son représentant légal (MF : 000110F/P/M/000), son domicile est élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY société inscrite au registre de commerce sous le n°B2449522006 et dont le siège social au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur : les héritiers de «Fatama Milli» C.I.N 4076836 qui sont : I) 1- son mari Mohamed Lasaad Ben Neji Ben Abdelrahmen, commerçant, C.I.N 41383771 2- son fils Anwar Ben Mohamed Lasaad Ben Abdelrahmen, C.I.N 06884587- II) Ses autres fils : 1- Sonia Bent Mahmoud Charfeddine C.I.N 04180929 2- Mondher Ben Mahmoud Charfeddine C.I.N 04179943; 3- Hayet Bent Mahmoud Charfeddine C.I.N 06769794; 4- Fatma Bent Mahmoud Charfeddine Passeport K665815; 5- Abdelkarim Ben Mahmoud Charfeddine C.I.N 06807940, demeurant tous avenue Nebhena Bouhjar, gouvernorat de Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente : Toute la propriété dite «DAR SAADA» objet du titre foncier n°16974 Monastir situé à Bouhjar, gouvernorat de Monastir, sa superficie est égale à 406 m², représentant la parcelle n°1 est constituée par une maison : un rez-de-chaussée contenant une maison en cours de construction et un garage, et un premier étage en cours de construction, la superficie couverte de chaque étage est égale 252 m².

Mise à prix : (202720 DT) selon le rapport de l'expert Chedhli Mouaoui.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance.

2020S00001VEPA1

Vente aux enchères publiques

sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Lotfi Ben Bechir Brahem, demeurant au 187 Avenue 23 Janvier - Teboulba, titulaire de la CIN n°04133413.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°21975 Monastir d'une superficie de 3878 m² dénommé «WIFAK» sis à Tebolba.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 3 131 340 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 5/02/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2020S00003VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la société tunisienne de Banque en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

1) Riadh Ben Habib Kalfallah, demeurant à Rue Mohamed Ferhat n°4 Ouerdanine, titulaire de la C.I.N n°06780885

2) Dorsaf Bent Fethi Krifa, demeurante à Rue Mohamed Ferhat n°4 Ouerdanine.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°36372 Monastir d'une superficie de 640 m² dénommé «ETTAOUFIK» sis à Rue Kssontina Ouerdanine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 184 836 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 5/02/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2020S00009VEPA1

Vente aux enchères publiques

sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

La Société de production agricole de Teboulba SOPAT, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la zone industrielle du Teboulba.

MF 601504/P.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670 /X

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°16372 Monastir d'une superficie de 11880 m² dénommé «karmet el effa» sis à route du Moknine Teboulba.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 2 230 560 DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 5/02/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2020S00010VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie exécutoire

(Après la réduction de 40 % de la mise à prix)

Etude de Maître Ali Belhaj Salem

Avocat

Rue Victor Hugo Immeuble Borji Premier étage Sfax

MF : 13677191A

Le créancier saisissant : Société du Comptoir Ben Ameur COMAB au nom de son représentant légal. Société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous le n°B2518872011 son siège social Route de Gabès km 4 Cité El Habib 3012 Sfax, représentée par Maître Ali Belhaj Salem ayant son étude Rue Victor Hugo Immeuble Borgi Premier étage Sfax (Le poursuivant).

L'avocat poursuivant : Maître Ali Belhaj Salem ayant son étude Rue Victor Hugo, Immeuble Borji Premier étage Sfax.

Le débiteur saisi : Mohamed Bouaziz, domicilié Route de l'Aéroport km 3.5 - 3042 Sfax, sa profession : transporteur de marchandises.

Immeuble saisi : Une construction comportant une porte en fer ouvrant au Sud en face des escaliers revêtus de marbres d'où son accès au premier étage comportant un logement qui se compose d'un hall dont le sol est carrelé et son toit est en plâtre, couvrant une superficie d'environ 45 m² comportant une fenêtre à côté de la porte d'entrée qui ouvre sur un espace couvert où il y a un lavabo, une salle de toilette comportant aussi un couloir s'étendant du Sud au Nord d'une largeur d'environ un mètre et demie qui donne accès à trois chambres la superficie de la première est de 25 m² comportant une fenêtre ouvrant à l'Ouest et un placard la superficie de la deuxième est de 25 m² comportant une porte fenêtre ouvrant au Sud sur un balcon extérieur d'une largeur d'environ un mètre et une longueur de 3 mètres, elle a aussi une fenêtre ouvrant à l'Ouest la troisième chambre couvre environ 20 m² comportant une porte fenêtre qui ouvre sur un petit balcon extérieur et une fenêtre ouvrant au Sud.

Le logement se compose aussi d'un salon comportant une porte à deux volets ouvrant sur son hall ayant une superficie d'environ 25 mètres son toit est revêtu par du plâtre comportant une fenêtre ouvrant à l'Ouest, le logement contient aussi une piscine dont le sol est couvert de parterres et ses murs sont revêtus de faïences ayant une superficie d'environ 15 m², il a une porte fenêtre et une fenêtre ouvrant à l'Ouest comportant un placard et une plaque en marbre.

Le logement se compose d'une salle de bain dont le sol est revêtu en parterres comportant une petite fenêtre ouvrant à l'Est.

Il y a lieu de signaler que les sols des chambres du salon et du couloir sont carrelés et les escaliers qui mènent au logement s'entendent pour rejoindre la terrasse à travers une petite porte en fer.

L'immeuble saisi est limité à l'Ouest par la Route principale (passage Oued Chaâbouni) à l'Est et au Sud par la famille Bouaziz au Nord par un voisin, le logement saisi est équipé par l'eau potable et l'électricité.

L'immeuble objet de la saisie exécutoire avec le deuxième logement qu'il comporte se trouve Route de l'Aéroport km 3.5 Ouest Chaâbouni 3042 Sfax.

La propriété du débiteur a pour origine l'acte de donation faite par son père et se rapportant au terrain sur lequel la construction a été édifiée.

Mise à prix : Quatre vingt et un mille six cents dinars (81600,000 d) après la réduction de 40 % de la mise à prix.

Date et lieu des enchères : Les enchères auront lieu à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 à l'audience du mercredi cinq février deux mille vingt (5/02/2020) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Conditions de la visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible durant tous les jours de la semaine de huit heures à dix sept heures.

Pour d'amples renseignements contacter l'étude de l'avocat Maître Ali Bel Haj Salem où est déposé le cahier des charges ayant son étude Rue Victor Hugo Immeuble Borji Premier étage Sfax ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 2.

2019X01630VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Elfahem Abdelmajid

Avocat à la cassation

Rue Ahmed Tlili Sidi Bouzid

Tél : 98.235.173 - 76.626.997

IF : x 1371010

Le saisissant : Moncef Kadri profession agriculteur habitant à Saïda Regueb Sidi Bouzid son domicile élu est le bureau de maître Abdelmajid Elfahem situé à rue Ahmed Tlili Sidi Bouzid

Les saisies : 1- Eljia Akrmi domiciliée à Regueb Sidi Bouzid

2- Wahiba Akrmi domiciliée à Regueb Sidi Bouzid

3- Aida Akrmi domiciliée à Regueb Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant : Maître Abdelmajid Elfahem avocat à la cassation son bureau situé à rue Ahmed Tlili Sidi Bouzid.

Immeuble saisi : la totalité de l'immeuble du titre foncier «88176 Sidi Bouzid» dénommé "Feirouz" de qualité urbaine situé à délégation Regueb gouvernorat Sidi Bouzid au carrefour de l'avenue Mohamed Elakremi Bechloula et de l'avenue Elgazali ses limites sont comme suit : l'est dar elbacha et l'ancienne huilerie à l'ouest avenue Mohamed Elakremi Bechloula; au kebla avenue Elgazali au sud (jawf) société elkawafel et Hacen Omri, superficie deux ares quarante sept centiares (2 a 47 c), fragmentation générale 247, nombre de parcelles 01, numéro de la parcelle 01, références de l'enregistrement : registre14/2015, dépôt Sidi Bouzid numéro 319 jugement d'immatriculation numéro 3017 du 8/4/2015, nature du jugement facultative, l'immeuble contient un habitat de deux étages et 03 garages.

La mise à prix : cent quatre vingt huit milles huit cents quarante cinq dinars (188.845,000d).

Date et heure de l'adjudication et tribunal devant lequel elle aura lieu :

L'adjudication aura lieu à l'audience des saisies immobilières devant le tribunal de première instance de Sidi Bouzid le mardi quatre février deux milles vingt (4/02/2020) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Conditions dans lesquelles l'Immeuble peut être visité : L'immeuble peut être visité durant toute la semaine le jour.

2020X00002VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisissant : Mohamed Ben Ayed, sa profession patron d'une entreprise, domicilié Route de Gabès km 7 Impasse Tayari Thyna 3083 Sfax inscrit au registre national des entreprises sous le n°237868 H.

Son domicile élu à l'étude de son avocat Maître Lassaâd Fourati, sis Immeuble El Manar Escalier C premier étage Sfax. Matricule fiscal n°630359LPA000.

D'une part,

Le débiteur saisi : Ali Ben Sadok Ben Ali Rehaimi, sa profession propriétaire d'une entreprise de commerce des matériaux de construction en gros, domicilié à Errabta Kebili, titulaire de la carte d'identité nationale n° 03328374 inscrit au registre national des entreprises sous le n°777796 N.

D'autre part,

L'avocat poursuivant : Maître Lassaâd Fourati, Avocat à la cour de cassation ayant son étude Immeuble El Manar Escalier «C» Premier étage n°6 Sfax.

Matricule fiscal n°630359 LPA 000.

Description de l'immeuble à vendre :

L'immeuble objet des enchères comporte l'ensemble de l'immeuble sis à la Délégation de Kebili Nord à la Zone Industrielle du Gouvernorat de Kebili, sa superficie est détaillé comme suit : La superficie du terrain est de 7000 m², la superficie couverte est de 2043,58 m² détaillée comme suit : le rez-de-chaussée : 1790,52 m² et l'étage supérieur 253,06 m².

Limité au sud par un immeuble appartenant à Monsieur Ben Mansour à l'Est par un immeuble appartenant à Mohamed Zrati au Sud par la Route séparant la zone industrielle et la zone immobilière à l'Ouest par Mohamed Bouajila d'un côté et un espace d'un autre côté.

Il s'agit d'un grand dépôt non occupé actuellement et qui était exploité dans le commerce des matériaux de construction, il est composé d'un rez-de-chaussée qui comporte un bureau de réception une salle d'eau, une salle d'exposition, le magasin n°1 pour le commerce des produits de peinture, le magasin n°2 pour le commerce des produits de peinture, le magasin n°3 pour le commerce des faïences (carrelage et faïences des murs et des parterres) le magasin n°4 pour le commerce des articles d'équipement sanitaire et des déchets, le magasin n°5 pour le commerce du ciment et de la chaux artificielle magasin n°6 pour le commerce du ciment et de la chaux artificielle, le magasin n°7 pour le commerce des tuyaux en plastique.

Le bâtiment est construit en briques tandis que la carcasse qui comporte les poutres et le toit, elle est construite en béton armé. Le parquet est en parterre pour le salon d'exposition, le bureau de réception, la salle d'eau, et en ciment armé pour les magasins.

L'état de la salle d'exposition, le bureau de réception et la salle d'eau est bon, leur construction est complètement achevée pour l'enduit, la peinture, les équipements sanitaires et électriques. Tandis que les magasins ils se trouvent en mauvais état et sont démunis d'enduit et de peinture intérieure et des équipements sanitaires et électriques.

L'étage supérieur se compose d'un mastaba non couvert, l'état du bâtiment de la direction est moyen et comporte un hall, 03 bureaux, un logement de fonction comportant un hall, deux chambres, une cuisine, une salle d'eau, une salle de bain, les matériaux de construction se composent de briques. Tandis que la carcasse elle se compose de poutres, tandis que le plafond est :

En béton armé et le sol en parterre.

Il y a lieu de signaler que la construction de l'étage supérieur est achevée avec les travaux d'enduit, de peinture et d'équipement sanitaire et électrique et qui sont tous décrits par les plans établis par l'expert Lazhar Bouaziz.

La valeur du rez-de-chaussée a été fixée à 112.444,000 d

Tandis que la valeur des espaces de dépôt des matériaux de construction a été fixée à 489.625,000 d.

La valeur de l'étage supérieure et du logement de fonction a été fixée à 621.498, 000 d. Par conséquent la valeur totale de l'immeuble objet de la saisie immobilière a été fixée à un million deux cent douze mille six cent quarante dinars (1212.640.000 d).

Les charges immobilières :

L'immeuble objet de la saisie immobilière est grevé d'une hypothèque de premier rang en vertu d'un acte d'hypothèque dressé par acte notarié par les deux notaires Mallek Turki et Ibrahim Dhouib en date du 21/6/2016 mentionné sous le n°103 folio 85 au registre minute et sous le n°139 au registre de travail accordée en faveur du créancier saisissant Mohamed Ben Ayed pour un montant de quatre vingt et un mille dinars (81.000,000 d).

La vente de l'immeuble précité aura lieu à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Kebili au Palais de la Justice du tribunal de première instance de Kebili sis Place 14 Janvier Kebili et ce le matin du lundi trois Février deux mille vingt (03/02/2020) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Mise à prix : un million deux cent douze mille six cent quarante dinars (1.212.640,000 d) d'après le rapport d'expertise en date du 19/7/2019 en sus des divers frais.

La visite de l'immeuble à vendre est possible tous les jours durant l'horaire de travail.

2020X00004VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque de Tunisie, société anonyme, RC n°B1105941996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 2 Rue de Turquie Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 50 196 1F/A/P/000.

Partie saisie :

Mourad Ben Ahmed Dammak, titulaire de la CIN n°01349236 demeurant à l'avenue Mohamed Ali n°36 Chihia Sfax, en sa qualité de caution hypothécaire.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble sise à route Téniour km 7 Chihia Sfax sur la gauche direction centre ville, constitué d'un appartement au dessus d'une habitation appartenant aux héritiers de Ahmed Dammak, son entrée se situe au Sud à travers des escaliers communs entre la partie saisie et son frère Kamel, sa superficie est de 103m² comprenant, un hall, un couloir ouvrant sur 3 chambres, une cuisine, une salle d'eau et douche.

L'appartement est limité de l'Est par Kamel Dammak, du Nord et l'Ouest par une parcelle de terrain appartenant aux héritiers de Ahmed Dammak, l'appartement est lié à une parcelle de terrain clôturée du côté Sud Ouest d'une superficie de 356 m², ses dimensions commençant de son coin Nord-Est allant au Sud 17,50m puis s'inclinant vers l'Ouest 15,25 m puis vers l'Ouest allant à l'Est en forme de triangle 6,20 m ,puis vers l'Est en direct 16,20 m puis vers l'Est 18,50 m jusqu'au coin ou a commencé la mesure.

A son coin Nord Est est bâti un garage couvert des plaques métalliques isolantes d'une superficie de 35 m², limitée du Nord par héritiers Ahmed Dammak, à l'Est des escaliers communs et Kamel Dammak au Sud Avenue Mohamed Ali et une rue à l'Ouest.

Il est lié par l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix :

Fixée à cent vingt mille dinars (120.000,000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au plais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi trois février deux mille vingt 3/02/2020 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax 1.

2020X00010VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Monia Bent Ahmed Ben Abdallah Alhaj Mtir titulaire de la CIN numéro 06781037 demeurant rue Hannibal, Bekalta gouvernorat Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près de la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre :

Immeuble objet du T.F 30537 Monastir dénommé «Asma et Yasmine» d'une superficie de 1059 m² sis à Ksibet Hmid, Bekalta gouvernorat de Monastir consistant en une villa de maître répartie comme suit : d'un R.D.C d'une superficie couverte de 165 m² et d'un étage de la même superficie et d'une terrasse au 2ème étage. La construction est en parfaite état, alimentée en eau et électricité - un garage d'une superficie couverte de 74 m² - une maison d'habitation d'une superficie couverte de 99m².

Mise à prix : Immeuble objet du T.F 30537 Monastir (765.020,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi (5 Février 2020) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Monastir à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges

déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019403912VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K.

Partie saisie :

- Slaheddine Ben Salem Rmida CIN n°07056304, domicile élu auprès de son avocat maître Fakher Belguith 17 rue de Marseille à Tunis

- Imen Bent Abdellaziz Saadaoui épouse Slaheddine Rmida CIN n°08705045 demeurant à la Nouvelle Médina 3 résidence El Mostakbal appt 2-2, Ben Arous.

Descriptif de l'immeuble : un lot de terrain sis au 17 rue Venezuela cité Bali à la nouvelle Médina à Ben Arous d'une superficie de 220 m² représentant les 220 parts indivises du TF 54701 Ben Arous.

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de quatre vingt huit mille Dinars (88000,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le jeudi 6/02/2020 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice à Chouchet Radés.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2019403918VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K.

Partie saisie : Maher Ben Mohamed Habib Ben Dhaou El Mhadhi, tunisien, né le 7/8/1982, titulaire de la CIN n°05453415, demeurant au 6 rue Okba Ibn Nafaa cité Erriadh à Morneg et aussi à La Goulette Cité de la Douane.

Descriptif de l'immeuble : Duplexe objet du TF 158331 Tunis de l'immeuble au Lac 2 d'une superficie de 154 m² détaillé comme suit :

80 m² au RDC avec salon et salle à manger avec cuisine salle d'eau et un escalier vers le 1er étage et vers le sous-sol où se trouve un sellier objet du TF 158318 Tunis et une place de parking d'une superficie de 50 m².

74 m² au 1er étage avec 3 chambres et salle de bain

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de quatre cent dix mille Dinars (410000,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 4/02/2020 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice avenue Beb Bnet.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2019403919VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son

représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K.

Partie saisie : Adel Ben Mahmoud Boufanech, tunisien, né le 15/10/1966, titulaire de la CIN n°05429545, demeurant à la Mannouba, avenue Habib Bougatfa, dernier domicile connu.

Descriptif de l'immeuble : un lot de terrain de 404 m² représentant 404 parts indivises du TF n°156362 Tunis d'une superficie globale de 7652 m², ledit lot est sis à Gammarth village sur la rue Abderrahmene El Ghafiki.

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de trois cent treize mille cent soixante dix sept dinars 972 Millimes (313177,972 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 4/02/2020 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice avenue Beb Bnet.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2019403920VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabais

Cabinet Maître Mohamed Kmicha

Avocat à la cour de cassation

Rue Taieb Mehiri Kairouan N°1

Tel : 77 23 85 01

Fax : 77 23 82 13

Matricule Fiscal : N° 000/P/A/765060N

Le lundi trois février deux mille vingt (3/02/2020) et à partir de neuf heures du matin et à la chambre des criées prés le tribunal de première instance de Médenine, aura lieu l'adjudication d'un immeuble aura lieu la mise en vente de l'Immeuble désigné en dessous selon les conditions suivantes :

Partie créancière saisissante : Banque EL BARAKA Tunisie en la personne de son présentant légal, société anonyme, dont numéro de registre de commerce est B137451996 à Tunis, ayant matricule fiscal sous le numéro FPM031041, demeurant 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, ayant élu domicile en l'étude de son avocat Maître Mohamed Kemicha. Avocat près la cour de cassation, sise n°1, Rue Taieb Mehiri Kairouan.

Partie débitrice saisie : Kamel Ben Ali Ben Mohamed Makhtoumi, titulaire de la CIN n°05599824, Médecin spécialiste demeurant Route Médenine km 01 Zarzis Gouvernorat de Médenine.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat près la cour de cassation, dont étude sise n°1 Rue Taieb Mehiri Kairouan, titulaire du matricule fiscal n°000/P/A/765060N.

Immeuble mis en vente : Tout l'immeuble objet du titre foncier n°49770 Médenine dit "Zeineb" acquit par le débiteur selon une référence du dépôt de transcription datée le 14/4/2017 dépôt Médenine, volume 1 n°691 et le numéro du titre délivré est 08/69765, situé à la circonscription "Il Ogla" de la délégation Zarzis Gouvernorat Médenine, et il se consiste de toute la parcelle n°102 extraie du titre n°39009 d'une contenance de 1073 m² divisée en 1073 parts.

L'immeuble saisi consiste en une terre nue clôturée du côté "Jawf" et limité de ce même côté par la parcelle n°105 au long de 23.25 mètres, le coté Est est limité par un passage privé conduisant vers la parcelle n°105 puis vers une propriété tiers au long de 43.85 mètres. Le coté de Qibla est limité par une piste reliant la route Djerba Zarzis et l'immeuble saisi, le côté Ouest est limité par la parcelle n°83 revenants aux héritiers "Msalem" au long de 54.40 mètre. Cet immeuble peut être alimenté en eau potable et en électricité.

Prix de l'ouverture : Cent trois mille et huit dinars (103.008,000 DT) après rabais, plus les frais de la 1ère adjudication fixé à deux mille cinq cent cinquante cinq dinars et 711 millimes (2.555,000 dt), plus les frais de la 2ème adjudication qui sera fixé ultérieurement

6) visite et constat de l'immeuble : La visite du bien se fait durant les horaires administratifs.

Pour plus d'informations, prière contacter l'Etude du Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat, sise Rue Taieb Mhiri n°1 - Kairouan, le chargé du suivi, ou le greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier de charge et la surenchère ne doit être faite qu'à travers un avocat et toute personne souhaitant acheter doit mettre en caution le tiers du prix d'ouverture, ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire.

2020400023VEPA1

Avis aux créanciers

Annonce liquidation d'héritage

Maître Boulares Mounir informe que suite à l'ordonnance rendue par le tribunal de 1ére instance de Tunis 1 : le 15/05/2019 n° 34128 il a été désigné liquidateur de l'héritage de feu Mohamed ben Abdaziz Hlal qui se compose des immeubles et meubles et la société sofeitla enregistrée au registre de commerce n°B 2443382007 au tribunal de 1ère instance de Tunis 1, matricule fiscal n° 009510Q, et à tous créanciers de s'adresser au bureau du liquidateur 44 et 46 av. de la liberté bur. 701 7éme étage Tunis dans les délais légaux à partir de cette annonce au J.O.R.T, cette annonce a été publiée aux journaux le quotidien et chourouk le 15/06/2019.

2020R00011VEPA2

Avis aux publics

Société travaux publics et hydrauliques «STPH» SARL

Siège social : Rte Gremda km 0.5 Complexe Olivia Escalier A 3ème étage Sfax

Registre de commerce : B163141998

Matricule Fiscal : FAM000620545

Dans le cadre du règlement judiciaire n°295 publié auprès du Tribunal de Première Instance de Sfax, le juge d'établissement a ordonné conformément à l'article 443 de la loi n°36 de l'année 2016 du 29/4/2016 à l'expert judiciaire Monsieur Abdeljelil Bouchaala d'être cosignataire avec le représentant légal de la société demanderesse auprès de toutes les banques avec qui son gérant entretient des relations.

2019X01627VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Gabès annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 6.687,540 dinars consignée à la recette des finances rue 9 avril Gabès le 21/02/2019 quittance n°M014823 contre la Société ISSAM Hajjaji à la diligence de Maître Olfa Gharbi pour le compte de Banque de financement des petites et moyennes entreprises dans l'affaire n°37 dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément à l'article 468 du C.P .C.C.

2020400001VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire la société Tunisienne D'ACCONAGE et de Manutention STAM

Société anonyme au capital de 54.500.000 Dinars

Siège social : Avenue de la République – N°19 -1002 Tunis

Identifiant unique 0006110G

Les actionnaires de la société Tunisienne d'Acconage et de Manutention - STAM, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 28/01/2020 à partir de 10H00 du matin, au siège social de l'agence de La Goulette, sis au Boulevard de l'environnement - La Goulette - 2060 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2018;

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2018;

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2018,

4- Affectation du résultat de l'exercice 2018;

5-Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018;

6-Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes CEGAUDIT pour les exercices 2019-2020-2021;

7-Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018;

8-Fixation des jetons de présence des membres du comité permanente d'Audit au titre de l'exercice 2018;

9-Pouvoirs pour formalités.

2020R00007SANB3

Convocation

Société centre d'animation Samara «CASINO SAMARA»

MF : 455922L/A/M/000

RC : 163931996

Suite à la demande du conseil d'administration de la société réunis le 02/01/2020, tous les actionnaires de la société centre d'animation «CASINO SAMARA» sont convoqués à l'assemblée ordinaire le Mercredi 05/02/2020 au siège de la société Boulevard 14 Janvier 2011 Sousse à 10h:00 du matin pour délibérer l'ordre du jour suivant:

- Rapport de conseil d'administration de 02/01/2020.

- Approbation des états financiers des exercices 2016, 2017 et 2018.

- Agrément des cessions d'actions.

- Renouvèlement des membres de conseil d'administration

- Questions diverses.

2020S00011SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Groupement des manutentionnaires du centre S.A

Groupement des manutentionnaires du centre «GMC»

S.A. au capital de 7.010.000,000 dinars

Siège social : 9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse Immatriculée au registre national des entreprises

Identifiant unique n°0900647V

M.F : 0900647V/A/M/000

Messieurs les actionnaires au capital social de la Société groupement des Manutentionnaires du Centre « GMC » s.a sus identifiée sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la sus - dite société, qui se tiendra le Lundi 17 Février 2020 à 10h00 du matin au siège social de la société sis au 9, rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb, 2ème étage 4000 Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes de la société.

2- Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

2020X00003SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Clinique Internationale du SUD

SA au capital de 3.409.900, 000 DT

Immeuble n°3, appartement 324, cité CNRPS Tataouine 3263

Identifiant unique: 1358788N

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la société clinique internationale du SUD, sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra Jeudi 30 Janvier 2020 à 10 heures au siège social situé à immeuble n°3, appartement 324, cité CNRPS Tataouine 3263,à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital;

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l' augmentation du capital;

- Renonciation au droit préférentiel de souscription;

- Augmentation du capital réservée aux investisseurs suivants: la CDC Gestion et la SODIT SICAR par la création et l'émission de nouvelles actions ordinaires à souscrire en numéraire,

- Mise à jour de l'article 8 des statuts.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social durant les délais règlementaires.

2020X00011SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Productions du faune

S.A au capital Social: 600.000 dt

Acropolium (Ancienne Cathédrale Saint Louis)

Colline Byrsa BP. 332018 Carthage

M.F: 25632 LAM 000

R.C: B1136471997

Affiliation CNSS N°: 140871-27

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 30 janvier 2020 à 10h00, au siège de la société "Productions du Faune SA" sise à l'Acropolium "Ancienne Cathédrale Saint Louis Carthage" afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Entériner le retard dans la tenue de l'AGO de l'exercice 2017.

- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2017.

- Lecture des états financiers et du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2017.

- Examen et approbation s'il ya lieu des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- Examen et approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Examens et approbation des actes de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2017.

- Fixation des montants des jetons de présence.

- Renouvellement du mandat des administrateurs exercices 2018, 2019 et 2020.

- Désignation du commissaires aux comptes exercices 2018, 2019, 2020.

- Questions diverses.

2020400011SANB3

Convocation à l'AGO / AGE

L'univers de l'Agriculture S.A

C.S. : 815.000,000

Identifiant unique: 1312980N

Siège Social: 12, Avenue 20 Novembre cité El Faouz Mourouj 5

Le conseil d'administration de la société l'univers de l'agriculture S.A.

convoque tous les actionnaires à l'AGO et à l'AGE, qui se tiendra le 31 Janvier 2020 au siège de la société SIM SICAR sis 67, avenue Alain Savary, cité jardins 2, Bloc B, 3éme étage, 1002 Tunis.

Ordre du jour :

AGO à 10H10 :

- Nomination des mandats des administrateurs pour les exercices 2019/2020/2021.

- Nomination du Commissaire aux comptes pour les exercices 2019/2020/2021.

- Pouvoir pour les formalités de publicité légale.

AGE à 11H10 :

- Fixation du lieu de l'implantation de l'entrepôt frigorifique.

- Fixation de l'activité principale et de l'activité secondaire.

- Modification corrélative de l'article 2 et de l'article 4 des Statuts.

- Pouvoir pour les formalités de publicité légale.

2020400024SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base des services de pêche

«COMPTOIR»

Nouveau port (3éme bassins) Mahdia

Tél. : 73 681 994 Fax : 73 680 059

La Société Mutuelle de Base des services des pèches de Mahdia informe tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire a été fixée le 12/02/2020 à 10 heures du matin au cercle mutuel de Mahdia.

Programme de l'assemblée générale :

- Lecture du rapport moral de l'année 2018

- Lecture du rapport financier de l'année 2018

Lecture du rapport d'audit de l'année 2018

- Approbation des rapports.

- Actualisation de la liste des adhérents.

Recrutement de la commission aux comptes pour les années 2019-2020-2021.

- Affectation des résultats de l'année 2018

Cette annonce sera considérée comme une invitation Officielle pour tous les adhérents.

2020S00005SODB3

Avis

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base des services agricole «Mostakbel» à zaouiet sousse invite, les adhérents de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 30 janvier 2020 à 9:00 à la délégation de zaouiet Sousse Ksibet et Thrayet, en vue de libérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du conseil d'administration sur la gestion des exercices 2016 - 2017 et 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2016 - 2017 et 2018.

3- Discussion sur les rapports et la possibilité d'accorder un brevet aux cédants

4- Examen de la liste des adhérents.

5 - Affectation des résultats.

6 - Nommer un commissaire aux comptes pour les exercices 2019 - 2020 - 2021.

2020S00006SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Les héritiers de Abdelmajid Ben Ali Bouaziz annoncent qu'ils possèdent un terrain de 212 m² à la route Taniour km 4 est effectuée par l'acte de partage qu'il était fait le 9 avril 1975 à l'attestation de deux notaires Ahmad Chelli et son assesseur et ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub ou existe dans la rue des Notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 70 jours.

2019X01631DIVD2

Avis

Mr. Abdelatif Masmoudi annonce qu'il possède un terrain de 3378.62 m² avec un autre terrain à la forêt de Sfax Route Tunis Km 04 Hafara est effectuée par l'acte de donation qu'il était fait le 24 août 1960 à l'attestation de deux notaires Ahmed Khlif et Mohamed Fourati il a perdu l'acte de donation et il désire se faire délivrer une autre copie originale et tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub qui existe dans la rue du notaires n° 100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 70 jours.

2019X01632DIVD2

Perte d'un acte

Samir Chakroun annonce la perte de son acte de propriété d'une maison sise route gremda km7 Sfax.

Il veut extraire un deuxième original.

Tous ceux qui font opposition doivent l'annoncer auprès du bureau du Notaire à Sfax Rachid Cheikh rouhou dans un délai de 70 jours.

2020X00007DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

HERUNDO

Société anonyme

Au capital de 320.000,000 dinars

Siège social : 57, rue 8603, 2035 la Charguia 1, Tunis

RNE : 1580015R

Matricule fiscal : 1580015/R/A/M000

Faisant suite à l'annonce n°2019403786SANB2 parue au JORT n°118 du 24/12/2019 une erreur s'est glissée comme suit :

Erreur : PV de l'AGE tenue le 19/4/2019 enregistré à la recette des finances de la Charguia le 12 juin 2019 sous le numéro 18702561 quittance n°M037831

Correction : PV de l'AGE tenue le 19/4/2019 enregistré à la recette des finances de la Charguia le 12 juin 2019 sous le numéro 19503523 quittance n°M066986.

2019403915RECZ9

Rectificatif

STIP

Société anonyme

Capital Social: 6.300.000 TND

Siège Social route Amdoun zone Industrielle Béja

Identifiant unique: 0019560Z

Paru au Journal Officiel de la République Tunisienne du 13 décembre 2019 numéro 115 à la page 4019 sous le numéro 2019403699SANB2.

Lire à la page 4019: Nombre d'actions à souscrire: 7.000.000 actions nominatives à émettre au nominal et à souscrire et à libérer au minimum du quart (1/4) lors de la souscription.

Au lieu de: Nombre d'actions à Souscrire: 7.000.000 actions nominatives à émettre au nominal et à souscrire et à libérer intégralement lors de la souscription.

2020400017RECZ9